

SÉMINAIRE DELANGE-PISOT-POITOU. THÉORIE DES NOMBRES

GUY TERJANIAN

Progrès récents dans l'étude de la propriété Ci des corps

Séminaire Delange-Pisot-Poitou. Théorie des nombres, tome 8, n° 2 (1966-1967),
exp. n° 13, p. 1-7

http://www.numdam.org/item?id=SDPP_1966-1967__8_2_A4_0

© Séminaire Delange-Pisot-Poitou. Théorie des nombres
(Secrétariat mathématique, Paris), 1966-1967, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la collection « Séminaire Delange-Pisot-Poitou. Théorie des nombres » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

PROGRÈS RÉCENTS DANS L'ÉTUDE DE LA PROPRIÉTÉ C_i DES CORPS

par Guy TERJANIAN

1. Le problème de Lang.

Rappelons ce qu'est la propriété C_i .

Soient A un anneau intègre, i un nombre réel positif, et $d \geq 1$ un entier ; on dit que A a la propriété C_i en degré d , si pour tout entier n tel que $n > d^i$ et pour tout polynôme f homogène de degré d de l'anneau $A[X_1, \dots, X_n]$, il existe un élément a non nul de A^n tel que $f(a) = 0$.

On dit qu'un anneau intègre a la propriété C_i , s'il a la propriété C_i pour tout degré. Il est clair qu'un anneau intègre a la propriété C_i si, et seulement si, son corps des fractions a cette même propriété.

Dans [5], LANG a posé le problème suivant :

Soit K un corps muni d'une valuation discrète pour laquelle il est complet ; si le corps de restes k de K a la propriété C_i , alors K a-t-il la propriété C_{i+1} ?

Les résultats sur ce problème se partagent, grosso modo, en résultats positifs d'un caractère assez général et en résultats spécifiques aux corps p -adiques, lesquels sont plutôt négatifs.

2. Résultats positifs.

Énonçons un théorème de Greenberg [3].

THÉORÈME 1 (GREENBERG). - Soient A un anneau de valuation discrète, hensélien, π une uniformisante de A . Soient K le corps des fractions de A , k le corps de restes de A , et soient \hat{A} le complété de A et \hat{K} le complété de K . Supposons \hat{K} séparable sur K .

Alors, pour tout système de polynômes $F = (F_1, \dots, F_r)$ de $A[X_1, \dots, X_n]$ il existe des entiers $N \geq 1$, $c \geq 1$ et $s \geq 0$, tels que si v est un entier supérieur ou égal à N et si $x \in A^n$ est tel que

$$F_i(x) \equiv 0 \pmod{(\pi^v)} \quad \text{pour chaque } i,$$

alors il existe $y \in A^n$ tel que :

- 1° $F(y) = 0$,
 2° $y \equiv x \pmod{(\pi^{\lfloor v/c \rfloor - s})}$,

où $[a]$ désigne la partie entière de a .

Signalons que ce théorème est le meilleur possible en ce sens que la restriction " \hat{K} séparable sur K " est nécessaire et qu'on ne peut pas non plus y faire $c = 1$.

Signalons encore que la démonstration du théorème 1 contient sans doute les idées nécessaires à la description d'une élimination des quantificateurs dans les corps p -adiques.

Le théorème 1 a les corollaires suivants.

COROLLAIRE 1. - Soit Z un préschéma de type fini sur A , où A satisfait les hypothèses du théorème 1 ; Z a un point dans A si, et seulement si, il a un point dans A/π^v pour chaque v .

COROLLAIRE 2. - Soit Z un préschéma projectif sur un anneau A satisfaisant aux hypothèses du théorème 1, alors Z a un point dans A si, et seulement si, Z a un point primitif dans chaque anneau A/π^v (par point primitif, on désigne un point dont l'image dans A/π n'est pas nulle).

De ce corollaire, on déduit immédiatement le théorème suivant.

THÉOREME 2. - Soit A un anneau de valuation discrète, hensélien, de corps des fractions K . Soient \hat{A} et \hat{K} les complétés de A et de K , et supposons \hat{K} séparable sur K . Alors A est C_i si, et seulement si, \hat{A} est C_i .

Le corollaire 2 fournit aussi la solution du problème de Lang dans le cas de l'é-gale caractéristique.

THÉOREME 3. - Soit K un corps muni d'une valuation discrète pour laquelle il est hensélien. Supposons que \hat{K} , le complété de K , soit séparable sur K . Soit k le corps de restes de K , alors si K et k ont la même caractéristique, et si k a la propriété C_i , K a la propriété C_{i+1} .

Démonstration. - Tenant compte du théorème 2, il suffit de montrer que $k[[t]]$ est C_{i+1} . Pour cela, soit f une forme de degré d à coefficients dans $k[[t]]$ en les indéterminées X_1, \dots, X_n avec $n > d$; il s'agit de montrer que f a

un zéro non trivial dans $k[[t]]$. D'après le corollaire 2, il suffit de voir que f a un zéro primitif dans $k[[t]]/t^v$ pour chaque v . Mais on a

$$k[[t]]/t^v = k[t]/t^v ,$$

et il suffit d'utiliser le fait que $k[t]$ est C_{i+1} , fait bien connu par les articles de LANG [5] et NAGATA [6].

C. Q. F. D.

Le corollaire 2 donne aussi le théorème ci-après.

THÉORÈME 4. - Soit K un corps muni d'une valuation discrète pour laquelle il est hensélien. Soit \hat{K} le complété de K , et supposons \hat{K} séparable sur K , alors si le corps de restes de K est algébriquement clos, K a la propriété C_1 .

Démonstration. - C'est celle de LANG [5] à ceci près qu'on y remplace le "corollaire du théorème 9" par le corollaire 2 ci-dessus, substitution qui simplifie beaucoup la démonstration.

Montrons comment on peut, à partir du théorème 3, obtenir une variante d'un résultat de AX et KOCHEN [1].

Désignons par X_i la propriété suivante du couple (K, v) :

K est un corps, muni d'une valuation discrète v , pour laquelle K est hensélien, et le corps de restes de K a la propriété C_i .

Désignons encore par Y_p , pour p premier ou nul, la propriété suivante du couple (K, v) :

K est un corps, muni de la valuation discrète v , dont le corps de restes est de caractéristique p .

Le théorème 3, en caractéristique zéro, peut se formuler :

$$X_i \text{ et } Y_0 \implies K \text{ est } C_{i+1} .$$

Soit alors $d \geq 1$ un entier, on a, a fortiori,

$$X_i \text{ et } Y_0 \implies K \text{ est } C_{i+1} \text{ en degré } d .$$

Maintenant, dans le langage de la théorie des corps valués, ou plus précisément des corps munis d'une valuation discrète et normée, X_i s'exprime comme la conjonction d'une infinité de formules, au sens de [4]. D'autre part, Y_0 est la conjonction des formules non Y_2 , non Y_3 , non Y_5 ,

Or " K est C_{i+1} en degré d " est une formule, donc en vertu du théorème de finitude du calcul des prédicats ([4], page 35 et aussi page 9), il existe une partie finie P de l'ensemble des formules dont X_i et Y_0 sont la conjonction telle que

$$P \implies K \text{ est } C_{i+1} \text{ en degré } d .$$

On a $P = U$ et V , où U est une sous-famille finie de X_i , et V une sous-famille finie de Y_0 , donc on a, a fortiori,

$$X_i \text{ et } V \implies K \text{ est } C_{i+1} \text{ en degré } d .$$

Ceci se traduit par le théorème suivant.

THÉOREME 5. - Soient $d \geq 1$ un entier, et $i \geq 0$ un nombre réel. Il existe un entier $\varphi(i, d)$ tel que si p est un nombre premier et si on a $p \geq \varphi(i, d)$, alors :

Si K est un corps, muni d'une valuation discrète, hensélien, et si le corps de restes de K est de caractéristique p et a la propriété C_i , K a la propriété C_{i+1} en degré d .

Utilisant le théorème de Chevalley qui dit que les corps finis sont C_1 , on en déduit que, pour un entier d donné, les corps p -adiques \mathbb{Q}_p sont C_2 en degré d , sauf pour un nombre fini d'entre eux.

La même méthode que celle qui permet de démontrer le théorème 5 fournit le résultat suivant :

Soit d un entier ≥ 1 , si le nombre premier p est assez grand, pour tout polynôme f sans terme constant de $\mathbb{Z}_p[X_1, \dots, X_{2d+1}]$, il existe un x de \mathbb{Z}_p , non divisible par p , tel que

$$f(x) \equiv 0 \pmod{p^2} .$$

3. Le cas des corps p -adiques.

Commençons par des résultats négatifs dus à BROWKIN [2] et à moi-même [7].

On dira qu'une forme $f \in \mathbb{Z}_p[X_1, \dots, X_n]$ vaut a modulo p^r , où a est un élément de \mathbb{Z}_p , si pour tout x de \mathbb{Z}_p , non divisible par p , on a

$$f(x) \equiv a \pmod{p^r} .$$

On s'intéressera particulièrement aux formes qui valent 1 modulo une puissance de p .

On voit facilement que pour que le monôme X^d vaille 1 modulo p^r , il faut et il suffit que d soit divisible par $(p-1)p^{r-1}$; il en résulte que si une forme de degré d vaut 1 modulo p^r , son degré est divisible par $(p-1)p^{r-1}$.

Donnons des exemples simples de formes valant 1 modulo p^2 :

$$(X^p - YX^{p-1})^{p-1} + Y^{p(p-1)} \quad \text{pour } p \geq 3,$$

$$X^4 + Y^4 + Z^4 + 3X^2 Y^2 + 3X^2 Z^2 + 3Y^2 Z^2 + 3X^2 YZ + 3Y^2 XZ + 3Z^2 XY \quad \text{pour } p = 2.$$

Donnons maintenant les exemples de BROWKIN, p est un nombre premier quelconque, $r \geq 1$ est un entier, et on suppose $p^r \geq 2r + 1$.

Soient a_1, \dots, a_{r+1} les éléments de Z qui sont solutions du système :

$$a_1 + \dots + a_{r+1} = 1$$

$$(r+1)a_1 + \dots + (2r+1)a_{r+1} = 0$$

$$(r+1)^r a_1 + \dots + (2r+1)^n a_{r+1} = 0.$$

Désignons par n la partie entière de $p^r/(2r+1)$, et posons, pour K entier compris entre 1 et n ,

$$\psi_K = \sum_1^{r+1} a_i X_1^{p^r - (r+i)(k-1)} (X_2, \dots, X_K)^{r+i},$$

$$\varphi_K = \sum_{1 \leq i_1 \leq i_2 \leq \dots \leq i_K \leq n} \psi_K(X_{i_1}, \dots, X_{i_K}),$$

$$f = \sum_1^n (-1)^{K+1} \varphi_K,$$

$$g = f(X_1^{p-1}, \dots, X_n^{p-1}).$$

On vérifie que g vaut 1 modulo p^{r+1} .

Voyons comment on utilise les formes de valeur 1 pour construire des formes sur Z_p qui n'ont pas de zéro dans Z_p .

Soit f une forme de degré d , valant 1 modulo p^r , posons

$$F = (f + \dots + f) + p^r(f + \dots + f) + \dots + p^{qr}(f + \dots + f) ,$$

où $q + 1$ est la partie entière de d/r et où, dans chaque parenthèse, f est répété $p^r - 1$ fois, et où chaque terme f a de nouvelles indéterminées.

Il est facile de voir que F n'a pas de zéro dans Z_p . Utilisant les exemples de BROWKIN, on a le théorème suivant.

THÉOREME 6. - Soient p un nombre premier, et ε un nombre réel strictement positif ; Q_p n'est pas $C_{3-\varepsilon}$.

La technique développée ci-dessus ne peut guère donner mieux que le théorème 6, car on peut majorer le nombre des indéterminées d'une forme de Z_p , qui n'a pas de zéro primitif modulo une puissance de p , à l'aide du lemme suivant qu'on démontre facilement en considérant des vecteurs de Witt.

LEMME. - Si f est un polynôme sans terme constant de degré d de l'anneau $Z_p[X_1, \dots, X_n]$, et si l'on a $n > (1 + p + \dots + p^r)d$, il existe un x de Z_p , non divisible par p , tel que

$$f(x) \equiv 0 \pmod{p^{r+1}} .$$

On remarquera que dans les formes de Q_p sans zéro, construites plus haut, le degré est un multiple de $(p - 1)p$ si $p \geq 3$, et est un multiple de 4 pour $p = 2$.

On peut se demander, par exemple, si la conjecture d'Artin n'est pas vraie pour le corps Q_2 pour des polynômes de degré impair. A cet égard, je viens d'obtenir le résultat partiel suivant :

Soient $d \geq 1$ un entier impair, et $f \in Z_2[X_1, \dots, X_{2d+1}]$ une forme de degré d ; il existe un x de Z_2 , non divisible par 2, tel que $f(x) \equiv 0 \pmod{p^2}$.

L'énoncé précédent est faux si d est un multiple de 4. Ce résultat est à comparer avec le dernier énoncé du numéro 2.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] AX (J.) and KOCHEN (S.). - Diophantine problems over local fields, I., II., Amer. J. of Math., t. 87, 1965, p. 605-628 ; III., Annals of Math., Series 2, t. 83, 1966, p. 437-456.
- [2] BROWKIN (J.). - On forms over p -adic fields, Bull. Acad. polon. Sc., t. 14, 1966, p. 489-492.

- [3] GREENBERG (J. M.). - Rational points in henselian discrete valuation rings. - Paris, Presses universitaires de France, 1967 (Institut des Hautes Etudes Scientifiques, Publications mathématiques, 31).
 - [4] KREISEL (G.) et KRIVINE (J.-L.). - Eléments de logique mathématique. - Paris, Dunod, 1967 (Monographies de la Société mathématique de France, 3).
 - [5] LANG (S.). - On quasi algebraic closure, *Annals of Math.*, Series 2, t. 55, 1952, p. 373-390.
 - [6] NAGATA (M.). - Note on a paper of Lang concerning quasi algebraic closure, *Mem. Coll. Sc. Univ. Kyoto, Series A*, t. 30, 1956/57, p. 237-241.
 - [7] TERJANIAN (G.). - Un contre-exemple à une conjecture d'Artin, *C. R. Acad. Sc. Paris*, t. 262, 1966, Série A, p. 612.
-